Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

Gestion des sinistres RC des entreprises

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | ASSUR-8992327 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 825 € ht

Formations Compétences Métier › Assurance › Assurances de dommages et responsabilité civile - IARD

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Identifier et appliquer les différentes garanties d'un contrat RC entreprise
Analyser et déterminer la responsabilité de l'assuré
Maîtriser le processus de gestion d'un sinistre RC entreprise

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Pédagogie participative mettant l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Utilisation de techniques ludo-pédagogiques pour une meilleure appropriation. Ancrage facilité par une évaluation continue des connaissances au moyen d'outils digitaux et/ou de cas pratiques.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir suivi " Les bases de l'assurance entreprise " (code 92250)

Public concerné

Gestionnaires des sinistres RC entreprises
Collaborateurs d'un service production RC entreprises
Toute personne souhaitant comprendre les mécanismes de la RC entreprises et leur application en gestion de sinistre

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser la notion de responsabilité civile

Distinguer les différents types de responsabilités

- L'assurance dommage : assurance de responsabilité / assurance de chose
- Les responsabilités administrative, pénale et civile
- Les responsabilités civile, contractuelle et extracontractuelle

Vérifier les conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile

- Déterminer la nature du dommage : matériel, corporel, immatériel
- Identifier le fait générateur : obligation de moyens/de résultat, faute prouvée ou présomption de responsabilité
- Établir le lien de causalité

Test de connaissances : quizz sur l'acquisition des notions de base sur la responsabilité civile

Recenser les cas d'exonération

- Le fait d'un tiers
- La faute de la victime
- La force majeure

Étudier et vérifier l'acquisition des garanties

Procéder aux vérifications préalables

- L'activité déclarée, l'étendue géographique
- La garantie dans le temps
- La prescription et la franchise
- Les conditions générales et spécifiques, les annexes

Étude de cas : analyse des conditions de mise en œuvre d'une garantie dans le temps

Analyser les garanties prévues dans le contrat

Responsabilité civile exploitation

- Objet et conditions de mise en œuvre de la garantie
- Les dommages causés aux tiers : notion de bien confié, dommages causés par les VTM
- Les dommages causés aux préposés et autres dommages garantis
- Les exclusions

RC après livraison

- La notion de livraison
- Le champ d'application de la garantie
- Les frais de dépose-repose et de retrait
- Les exclusions

RC professionnelle

- Distinction avec la RC après livraison
- Son fonctionnement
- Les exclusions

Établir les responsabilités

- Connaître le fonctionnement des principaux cas de responsabilité rencontrés dans les différentes garanties

Étude de cas : étude de sinistres afin de déterminer la garantie applicable sur la base des conditions générales, son éventuelle mise en jeu et si la responsabilité de l'assuré est engagée

Maîtriser les spécificités de la gestion d'un sinistre RC

Instruire les dossiers de sinistres

- Recueillir la déclaration de l'assuré
- Recevoir la réclamation du tiers victime
- Solliciter une expertise amiable
- Suivre le contentieux et la direction du procès
- Évaluer le montant du dommage

Procéder à l'indemnisation

- Indemniser la victime et établir une quittance
- Recenser les postes non réclamés
- Utiliser la subrogation et appliquer les recours

Exercice d'application : étude de sinistres, détermination des garanties et déroulé de la gestion de l'ouverture à l'indemnisation

Le + de la formation
Un module e-learning d'1h30 sur les *« Les fondamentaux du droit des assurances, ça s'apprend ! »* est disponible en amont et en aval de votre formation.

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.